

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 3 JUILLET 2007

Président : Monsieur BLANCHET André, Maire.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur LE FUR Dominique, conseiller municipal.

Présents : BLANCHET André. THOMAS Monique. LE FUR Jack. BLANCHET Jean-Louis. BLANCHET Serge.
LE PALMEC Philippe. MORVAN Jean-Noël. TRARIEUX Dominique. LE FUR Dominique.
ALLANIC Jeanne-Louise.

Absents :

Demande du Conservatoire du Littoral pour que la Commune prenne la gestion du site du conservatoire : le fort et les étangs.

Suite au projet de convention adressé par le conservatoire concernant le fort et les étangs le maire demande une réflexion sur diverses solutions et propose que cet ordre du jour soit remis à une prochaine réunion.

Modification des statuts du Syndicat mixte du pays d'Auray :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts.

Demande de M. HERPE et M. et Mme TOUBLAN pour l'acquisition d'un terrain derrière leur maison

Vote à bulletin secret : OUI 1 NON 9

Suite au courrier adressé par M. et Mme ALLANIC Régis Monsieur le Maire ressort les précédents courriers et le compte rendu de la réunion du 15.02.2001 précisant que Régis et Sophie ALLANIC ont demandé un terrain pour pouvoir construire sans préciser l'endroit et qu'à l'époque le POS (PLU) n'étant pas définitif la commune espérait

Pour extrait :

En Mairie, le Mardi 03/07/2007

Maire



BLANCHET André
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

donner satisfaction d'ici un an. Le terrain choisi en 2007 étant en zone UAb le conseil décide à l'unanimité qui leur sera proposé un autre terrain.

Suite au courrier de Madame GUEMAS demandant l'autorisation de poser un abri de jardin le conseil décide de surseoir à cette demande le principe étant que ne sont autorisés des abris de jardin que lorsque les jardins sont éloignés de la maison, une délibération sera prise ultérieurement dans ce sens.

demande d'achat de terrain MERCIER Ludovic :

Vote à bulletin secret : OUI 1 ABSTENTION 1 NON 8

Le conseil rappelle qu'une délibération sera prise pour fixer les critères exacts permettant la vente des terrains communaux.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour soutenir au sein de l'association des Iles du Ponant la démarche engagée de préservation des droits à produire en matière de pêche sur les îles.

le conseil décide d'adhérer à l'Association Nationale des Elus du Littoral par 9 OUI et 1 NON, montant de la cotisation : 100 €.

Maire



BLANCHET André
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Le Maire propose au conseil municipal de verser à l'oeuvre des pupilles des sapeurs pompiers français une subvention de 100 €.

Suite à la demande de Macha concernant l'achat d'un véhicule de transport de personnes le conseil municipal décide de faire une étude financière.

Suite aux diverses délibérations prises par la commune pour autoriser la vente de terrain à bâtir dans le cadre de ses objectifs sociaux, le conseil à l'unanimité décide que l'accord donné à l'acquéreur aura une validité de 6 mois à compter de ce jour. Les acquéreurs devront justifier d'un accord de principe de leur banque pour le financement et avoir signer le compromis de vente. Passé ce délai, de 6 mois, l'accord est caduc.

Le conseil donne tous pouvoirs au Maire pour les négociations avec la société Jacopin suite à la réparation du qirobroyeur et l'autorise éventuellement à acquérir un nouvel engin.

Le conseil municipal par 7 OUI et 3 ABSTENTIONS décide de fixer le prix de l'emplacement des tentes toilettes et douches à 2 € par tente et par jour.

Maire



BLANCHET André
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la Ligue Hoëdicaise de Football à organiser un tournoi de pétanques chaque samedi un terrain sera occupé par les joueurs dans chaque quartier.

Suite au courrier de l'OGEC Pour la pose d'une prise de 380 V la mairie fera une demande de devis à l'EDF

à
Monsieur LE PALMEC Philippe, conseiller municipal, s'étant retiré et ne participant pas au vote de la présente délibération.

Le maire donne lecture du rapport qui a été fait suite à la consultation de l'avocat chargé de défendre la commune dans la procédure engagée par l'association de Sauvegarde de l'île d'Hoëdic.

Après vote par 8 OUI et 1 ABSTENTION, le conseil municipal décide d'annuler et de remplacer la délibération du 27 mars 2006 approuvant le PLU en ce qui concerne le classement en UAa de la partie nord de la parcelle AC 109. approuve à nouveau le PLU et confirme le classement de la partie nord de la parcelle cadastrée section AC 109 en UAa pour répondre aux objectifs d'intérêt général fixés dans le cadre de la procédure de révision.

JVS-MARISTEM EDLÄSER

Maire

